

2F

1/2

575
21

(1) Aristote

Par Aristote, l'intérêt est l'usure. Le profit résultant du prêt à intérêt et l'usure forment tout un ensemble. Selon Aristote la monnaie a été inventée dans le but de l'échange (p. 65-66) et donc de faire de l'argent avec de l'argent, c'est pour lui contre nature. Il emploie la métaphore du tisserand, il dit que « ce n'est pas son affaire de fabriquer la laine, son affaire est seulement de rien servir » (p. 64, l. 25-28). L'argent c'est la même chose, le but de l'homme n'est pas de fabriquer de l'argent avec de l'argent mais de l'utiliser, car c'est pour cela que l'argent a été créé. Donc, pour lui tout intérêt, soit tout argent gaspillé avec de l'argent, c'est de l'usure, car c'est contre-nature de gaspiller de l'argent avec de l'argent.

contradiction

(2) Thomas d'Aquin

Par Thomas d'Aquin, l'usure, c'est ^{à fait} de se faire payer pour avoir fait usage d'argent que l'on nous a prêté. Il partage le même ^{point} de vue qu'Aristote, pour lui l'intérêt et usure sont synonymes. Dans son texte, il dit que l'argent est un bien consommable comme le vin et le blé. Quand on prête un tel objet on transfère également la propriété, à propos de cela, il dit « on pécherait contre la justice si, prêtant du vin ou du blé, on exigeait deux compensations, l'une à titre de restitution équivalente à la

chose elle-même, l'autre pour le prix de son usage (usus),
d'où le nom d'usure (usura) » (p. 30, polycopié). Nous
voyons par cette citation qu'il estime que payer l'argent
pour sa valeur, par exemple, X prête 10 CHF à Y
donc Y rendra 10 CHF à X, car c'est la valeur de
l'argent et payer pour l'usage donc Y devrait
payer encore plus car il l'a utilisé, il assomme cela
à son péché. Donc pour lui, le prêt d'argent
avec intérêt c'est de l'usure. Il partage le même
point de vue que' Aristote. Néanmoins, dans son texte,
il y a une "ouverture", soit le prêteur peut
obtenir une indemnité par le préjudice qu'il a subi
en se privant de l'argent, car il ne s'agit pas de
vendre de l'argent mais d'obtenir un débarras.
cela ne représente pas de l'usure.

(3) Calvin

Selon Jean Calvin, le terme usure signifie prêt à
intérêt. Néanmoins, il a une vision plus libérale de cette
usure que Thomas d'Aquin et Aristote. Il dit «
aujourd'hui aussi les usures nous sont interdites pour les
même raisons qu'elles l'étaient aux juifs » (p. 40, polycopié)
par cela, il nous dit qu'auparavant les prêts à intérêts
étaient interdits aux juifs car ils étaient dans des circonstances
telles qu'ils ne pouvaient pas prêter avec des intérêts. Cependant,
l'époque a changé. Selon Calvin, le prêt à intérêts devrait
être permis, ^{à son époque} car contrairement à ce que dit Aristote,
l'argent c'est réel donc on peut faire de l'argent avec
de l'argent. Il a une vision encore plus libérale
car le prêt à intérêt devrait être légal mais à
certaines conditions. Donc, Calvin tolère l'usure qui

(ex: se pas faire maître de l'usure)

est le prêt à intérêt mais à certaines conditions.

(4) Bentham

Selon Bentham l'usure dans un prêt à intérêt n'existe pas. Il dit « que nul homme parvenu à l'âge de raison, puissant d'un esprit sain, agissant librement et en connaissance de cause, ne doit être empêché, même par des considérations tirées de son avantage, de faire comme il l'entend tel marché que ce soit, dans le but de se procurer de l'argent, et que par conséquent personne ne doit être empêché de lui donner ce qu'il accepte aux conditions qu'il veut bien accepter » (p. 64, polycopié). Ici, on peut voir la vision très libérale que a Bentham du prêt à intérêt. Selon lui, l'usure n'existe pas car la liberté contractuelle est l'essentiel dans un contrat. Donc, à partir du moment où deux personnes se sont mises d'accord sur un taux, ce taux ne peut être usurer, car les personnes y ont consenti. Il ne comprend pas pourquoi le législateur intervient pour protéger l'emprunteur, alors que celui-ci a consenti. Et pourquoi, le législateur n'intervient pas pour protéger le prêteur ? Donc, selon Bentham l'usure n'existe pas, soit un prêt ne peut être usurer car en vertu de la liberté contractuelle si deux personnes se sont mises d'accord, elles devraient pouvoir faire ce qu'elles souhaitent.

(5) Marx

Selon Marx, l'usure c'est le prêt à intérêt fait par les capitalistes (ceux qui détiennent les moyens de production). Il dit « l'usurier peut s'emparer sans le nom

d'intérêt de tout ce qui dépasse est excédent doit être plus tard le profit et la rente - ce qui est absolument indispensable à l'existence (ce qu'on appelle plus tard le salaire) de celui à qui il prête». L'usurier, soit le capitaliste donc celui qui détient les moyens de production prête de l'argent à une personne à un taux usurier. L'argent que devrait se faire l'emprunteur avec l'argent emprunté est nul car il doit tout donner au capitaliste. Donc, cela paralyse la personne qui emprunte. Le "riche" est toujours plus riche car il détient les moyens de production (donc il gagne de l'argent avec cela) et en plus, en prêtant il soustrait l'argent aux "pauvres". C'est cela l'usure selon Marx - prêter de l'argent à quelqu'un qui souhaite prendre l'avanceur social pour obtenir les moyens de production mais lui demander tellement d'intérêts que la personne stagne. Il estime donc que c'est ça la banque de prêter car elle peut distribuer équitablement

(6) Appréciation générale et personnelle

J'estime qu'il y a deux catégories d'"usure" selon les philosophes analysés ci-dessus : l'usure qui est synonyme de crédit rémunéré (1) et l'usure inexistant (2). Dans la première catégorie, les auteurs Aristote, Thomas d'Aquin, Calvin et Marx associent le prêt à intérêt à l'usure. Certes, il y a certaines nuances à apporter. Aristote condamne le prêt à intérêt et pour lui tout prêt rémunéré est forcément usurier. Thomas d'Aquin partage le même avis mais y apporte une nuance en intégrant à son

2F

2/2

raisonnement la possibilité de demander une rémunération qui n'en est pas une mais qui est un dédommagement. Pour Calvin, l'usure et prêt à intérêts sont synonymes mais il ne condamne pas cela, il estime qu'il y a de "bonnes" usure typiquement quand cela est fait selon le principe d'équité. Finalement, Marx condamne également l'usure qui pour lui est le prêt qui retire toute possibilité à l'emprunteur de gagner de l'argent. Nous voyons que pour ces auteurs, l'usure, soit la rémunération d'un crédit, a malgré les nuances, un côté très sombre qui peut ronger l'emprunteur.

bref:

plus

↑

Puis, la deuxième catégorie est aux antipodes de la première, soit le crédit rémunéré ne peut jamais être mauvais car il résulte de l'accord de deux personnes. C'est l'avis de Bentham. Lui a une vision très blanche du prêt rémunéré, car un prêteur ne peut jamais "ronger" l'emprunteur, car celui-ci y a consenti.

Je estime par ma part que les deux catégories ne sont pas assez nuancées. On se trouve à deux extrêmes. Je pense ne pouvoir donner raison à un seul philosophe, car - personne n'a raison à 100%. Calvin a, selon moi, raison en disant qu'il faut prêter selon les règles de l'équité. Mais, qu'est-ce qui est équitable?

Bonne réflexion personnelle!

Marx répondrait certainement en disant : un taux qui permettrait à l'emprunteur de gagner de l'argent pour qu'il puisse racheter les moyens de production aux capitalistes. Mais pourquoi l'équité ne serait-elle faite qu'au bénéfice de l'emprunteur ?
Quid du prêteur ? Bentham dirait que c'est injuste de protéger uniquement l'emprunteur et pas le prêteur et il a, selon moi, raison. En prêtant, on se prive d'un bien qui nous appartient et, selon à qui on le prête, on n'est pas sûr de pouvoir récupérer cet argent un jour. Donc, il faudrait selon moi un taux maximum et un taux minimum. Car contrairement à ce que pense Bentham, un taux peut être usurier. Il suffit juste de s'imaginer une mère de famille célibataire qui a plusieurs bouches à nourrir. Celle-ci serait prête à accepter n'importe quel prêt à n'importe quel taux, car elle se trouve dans une situation de détresse. Elle aura donné son consentement, mais le taux serait abusif.
Mais j'ajouterais qu'un taux peut également être usurier pour le prêteur. Il n'y a qu'à imaginer qu'il prête une certaine somme et que celle-ci perde tout ~~de la~~ ^{ou qu'il prête et en plus perde de l'argent.} valeur. Donc, selon moi, les deux parties sont à protéger.

En conclusion, l'usure est un terme à double tranchant : il faut le nuancer autant que possible. Ce n'est pas entièrement mauvais, ni entièrement bon. L'emprunteur et le prêteur sont les deux au bord d'un précipice et il faut les protéger les deux. La meilleure solution serait selon moi, un taux maximum et un taux minimum, mais eux-ci devraient être à apprécier au cas

d'espèce, car chaque situation est différente. Je pense que le droit a déjà régi beaucoup de problèmes du genre et que cela serait le meilleur moyen de supprimer l'usure (..... j'entend par ce mot un prêt qui porte préjudice à qui que ce soit).